



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« Petites bestioles »

1- OBJET DU CONCOURS

Permettre aux participants, photographes amateurs, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes, de s'exprimer au travers d'une photographie jouant sur le thème des « Petites bestioles » au milieu de leur environnement naturel.

2- THEME DES PHOTOS

Les photos auront pour thème les « Petites bestioles ».

3- CATEGORIES

Le concours comprend 3 catégories de participants :

- Catégorie enfant de 6 à 12 ans
- Catégorie ado de 12 à 18 ans
- Catégorie adulte de plus de 18 ans

4- DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à compter du 18 avril 2024 au 18 mai 2024 avec une date limite de dépôt ou d'envoi des photographies fixée au 18 mai 2024 à 18h.

5- CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous à partir de 6 ans. Sont toutefois exclus les photographes professionnels et les membres du jury.

6- MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant doit obligatoirement présenter ou envoyer une photographie au format A4 et lui donner un titre. Les photographies peuvent être déposées ou envoyées à la Médiathèque de Beychac et Cailleau, en mentionnant la participation au concours « Petites bestioles ».

Les personnes mineures devront également adjoindre une autorisation parentale complétée et signée par le représentant légal (voir modèle annexé au présent règlement).

7- JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique, l'originalité, sans aucune retouche effectuée par un logiciel.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement ou qu'il juge inappropriée.

8- PRIX ET RECOMPENSES

Les photos des participants seront exposées à la Médiathèque de Beychac et Cailleau. Le jury récompensera le premier dans la catégorie enfant, premier dans la catégorie ado et premier dans la catégorie adulte.

9- RESPONSABILITE ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. La Médiathèque de Beychac et Cailleau se réserve la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur le site internet, les réseaux sociaux, dans une exposition, ou tout autre support de communication.

10- ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est affiché à la Médiathèque de Beychac et Cailleau et accessible sur le site web et la page Facebook.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

11- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

- La Médiathèque de Beychac et Cailleau au 05 56 72 47 12 (aux heures d'ouverture)
- ou par mail mediatheque@beychac-cailleau.fr

CONCOURS PHOTOS «Petites bestioles »

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

Demeurant.....
.....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM.....

PRENOM.....

Né(e) le :.....

A participer au concours photos « Petites bestioles » organisé par la Médiathèque de Beychac et Cailleau.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à

le

Signature